

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DEVE 116 Convention de financement avec SNI pour la construction d'un mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King (17e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention de financement avec SNI pour la construction d'un mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature de la convention de financement avec SNI pour la construction d'un mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King.

Article 2 : La dépense correspondante de 180.000 euros sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, articles 2312 et 2313, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris des années 2012 et suivantes si nécessaire, sous réserve de la décision de financement.